

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 SEPTEMBRE 2019**Objet : ASSOCIATION POLE SUP'01 : SUBVENTION**

Membres élus présents : MM. AROT – BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI – BORTOT – DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – LUGAND – MARMILLON – MASCIOTRA – NALLET – PENON – PRADEL – VERNE

Membres associés présents : MM. GRUDA – LAMY – PIDOU – PIERROT – VIALLO

Intervention de Philippe Verne, Vice-président Secrétaire

L'Association Pôle Sup'01 dont la CCI est l'un des membres fondateurs aux côtés de CA3B, du Conseil Départemental, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des établissements d'enseignement du département, intervient depuis plusieurs années sur la promotion et le développement de l'enseignement supérieur ainsi que sur la politique de la vie étudiante.

Des actions ont été menées dans ce sens et des services ont été développés (guide étudiants, événements inter-établissements, services logement et emploi).

Pour l'année 2018, la Chambre avait été sollicitée par Pôle Sup'01 et avait alloué une subvention de 5000 €.

Les objectifs 2019 restent fixés autour de l'amélioration des conditions de vie étudiante et de la contribution au développement de l'enseignement supérieur dans le département.

L'association sollicite à nouveau la Chambre pour une contribution financière de 5 000 € sur un budget global prévisionnel de 53 500 €. Le Conseil Départemental et CA3B sont également sollicités pour une contribution qui s'élève respectivement à 15 000 € et 10 000 €.

Au regard de l'implication de la Chambre dans le fonctionnement de l'Association Pôle Sup'01 et de l'importance de participer à l'animation de la vie étudiante dans le département, il vous est demandé de délibérer favorablement au soutien de l'association en lui accordant une contribution financière d'un montant de 5 000 €.

L'Assemblée,

-vu l'exposé de Philippe Verne, Vice-Président Secrétaire,

-et au regard de l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain dans le fonctionnement de l'association Pôle Sup'01 et de l'importance de participer à l'animation de la vie étudiante dans le département,

donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2019.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

